Pour dossier CRMS

ÉVÊCHÉ DE NAMUR

COMMISSION DIOCESAINE
D'ART SACRE

GEROUVILLE

visite du 13 novembre 1967.

A. EXTERIEUR

1. Le versant nord de la toiture a été renouvelé,il y a deux ans.L'autre versant ainsi que la flèche demandent à être également renouvelés.L'intérêt même de l'édifice appelle un travail soigné.C'est ainsi que la flèche devrait avoir des arêtiers fermés et que les corniches recouvertes en zinc devraient être réparées ou renouvelées suivant les modèles existants.On ne devrait voir aucun zinc apparent.Le coq est à reposer;s'il est à remplacer,on devrait le faire suivant le modèle ancien et non en se procurant le coq commercial garni de toutes ses plumes,comme on est facilement tenté de le faire aujourd'hui. Les descentes d'eau devraient être placées de manière à s'accorder avec l'architecture et ne pas contredire celle-ci comme on le voit notamment au porche,sur la face ouest.

2. Si on rétablit l'horloge et si la dépense n'est pas importante,ne pourrait-on monter un cadran squelettique avec chiffres et aiguilles dorés?

3. A noter que la statue de la niche du porche a disparu.Ne la retrouverait-on?

4. La tige en métal du cadran solaire ne s'y trouve plus.Ne pourrait-on en remettre une?

B. ELECTRIFICATION DES CLOCHES

On a parlé de l'électrification des cloches et de la nécessité pour cela de transformer le bâti en charpente qui les supporte.De toute façon,il ne peut être question de toucher à celui-ci.Un examen même rapide permet de constater qu'il est solide.Si quelque défaut venait à être découvert,on devrait se contenter de bien le réparer par des poutres de bois,éventuellement par des renforcements en métal.A remarquer qu'un nettoyage des lieux est nécessaire,des matériaux de toutes sortes traînant deci-delà.

C. INTERIEUR

Il est frappant de remarquer que l'intérieur est comme composé de deux volumes distincts,communiquant entre eux,mais tout de même séparés.La nef,volume principal,de plan nettement rectangulaire,est trouée pour s'ouvrir sur le choeur de volume nettement moindre.Le contraste est d'autant plus marqué que le choeur se présente comme très nourri de boiseries alors que la nef l'est notablement moins.Il faudra tenir compte de cette servitude concrète pour tout l'aménagement.Il s'indique rapidement de conserver au choeur sa fonction actuelle,tout en rapprochant l'autel de l'assemblée.Il n'est pas possible de quitter le choeur car il faut conserver à la nef sa capacité actuelle.

1. Le mobilier de valeur,partiellement inventorié par le Comte Jh.de Borchgrave dans le "Pays Gaumais",T. X n°1942,doit être conservé,à l'exception du banc de communion et des prie-Dieu des stalles qui ne présentent pas de valeur particulière.Cette suppression doit se faire en suivant les règles administratives en vigueur (voir Rev.Dioc.Namur 2/65).Elle permettra de dégager convenablement le choeur en vue de son aménagement.

.../...

GEROUVILLE (2)

visite du 13 novembre 1967.

2. L'aménagement pour la célébration face au peuple peut se faire sur la base du croquis ci-après.On verra qu'il conserve trois marches au choeur,en repoussant la quatrième à 1m.du marchepied de l'autel,où se situait antérieurement une marche encore visible contre les stalles;ce qui dégage un espace convenable pour la présentation d'un autel de 90 x 90 x 90.Cette transformation entraîne le renouvellement du pavement d'ailleurs sans intérêt.Le modèle le meilleur existe dans l'église de Limes : un dallage à joints contrariés,formé de larges bandes de grès jurassique.Ne trouverait-on pas des dalles d'occasion?Même légèrement abîmées,elles restent belles.

3. L'autel se posera dans l'axe du choeur,un peu décentré vers la gauche par rapport à celui de la nef.On peut étudier un autel en pierre qui affirmerait au milieu des boiseries voisines sans les écraser,la démarche nouvelle. Cette oeuvre devrait être très calme et forte parce qu'elle se situera pour l'assemblée devant les boiseries mouvantes de l'autel ancien.Quelques éléments de la polychromie de la table devront être revus pour que celle-ci se fonde davantage avec l'ensemble de la boiserie.

4. La présidence se situera au niveau (4) latéralement;vers la droite,la sainte Réserve étant conservée à l'ancien autel.Elle pourra aussi se situer à l'avant du choeur.

5. Habituellement,le lutrin de la Parole se placera naturellement du même côté qui est aussi celui de l'axe de la nef.

6. Sièges et lutrin seront étudiés avec le même souci de qualité que l'autel. C'est encore avec cette attention qu'on étudiera,le jour où la question se poserait,le problème des sièges de la nef.

7. Lors des funérailles,la bière pourra s'appuyer sur la marche (1) ou (2),une estrade prolongeant le niveau choisi de la longueur voulue vers la nef.

8. L'installation électrique demande à être d'urgence renouvelée.Dans les combles,on se rend compte du danger permanent d'incendie,le conseil de fabrique devrait à ce sujet faire immédiatement un rapport circonstancié à l'administration communale.La nouvelle installation prévoiera deux séries de lampes pendantes pénétrant dans le choeur pour unifier toute l'assemblée. Les appareils devront être choisis avec discernement.

9. La polychromie d'ensemble est un travail délicat,destiné à équilibrer au maximum les volumes intérieurs;en même temps que très présente,elle doit rester discrète.Elle entraînera la disparition de la Cène représentée au fronton du choeur.

10. La peinture d'ensemble sera l'occasion de diverses mises au point de détail sans doute,mais qui ont leur importance :
- si les trois autels gardent leur polychromie à rafraîchir éventuellement les autels latéraux devraient être débarrassés des éléments surajoutés vers l'extérieur avec socles,pour porter des statues.Les éléments terminaux reprendraient leur place primitive contre le retable et l'ensemble gagnerait en élégance.Les statues se trouvant au fronton demeureraient en place,aux autels.

.../...

GEROUVILLE (3)

visite du 13 novembre 1967.

- Les statues en plâtre seraient conservées pour autant qu'elles représentent une dévotion vivante.A noter qu'outre la Vierge habillée à son autel il existe deux autres statues de la Vierge : N.Dame de Lourdes et N.Dame de Beauraing;ensuite le Sacré-Coeur,l'Enfant Jésus de Prague,la Pieta avec le Christ de mission,sainte Thérèse de l'Enfant Jésus,saint Benoît, saint Alphonse de Liguori,sainte Anne.Les statues en plâtre qui seront conservées devront être repolychromées.Sur les murs latéraux,on ne devrait plus avoir de statues,sauf à droite où se trouve le Christ de mission au pilastre d'appui du jubé,à gauche au pilastre correspondant et dans le fond de l'église.
- Les statues anciennes seront à remettre en valeur,à des endroits à déterminer.
- Le tableau de la Descente de Croix ainsi que saint Sébastien et saint Donat placés au-dessus du jubé,peuvent demeurer à cet endroit.
- Le chemin de croix est à conserver,quitte à être mieux distribué sur les murs.
- Les peintures sur toiles des autels latéraux sont des souvenirs historiques locaux et devraient être restaurées par des mains capables.
- La pendule voisine de l'autel latéral de gauche,est à supprimer.

II. La peinture intérieure pourrait être aussi l'occasion de nettoyer les deux colonnes en pierre avec base et chapiteau,qui supportent le jubé et le clocher.Le dérochage devra se faire avec prudence,car il ne peut être question de retailler les pierres et il faudra,si certaines sont abîmées,pouvoir les restaurer avec intelligence.Ce n'est d'ailleurs qu'après dérochage,qu'on pourrait décider ce qu'il faudrait faire.Les deux stations de chemin de croix faisant partie des colonnes,devront être traitées avec prudence;il se pourrait qu'elles gardent quelque trace de polychromie.

I2. Sans doute,ne peut-il être question d''y toucher avant longtemps,mais il faut savoir que les grisailles et vitraux ne correspondent pas à ce qui serait souhaitable dans pareil édifice.Ses bâtisseurs auront prévu pour lui des fenêtres claires avec des mises en plomb très sobres.

13. A noter que l'édifice conserve deux chandeliers d' colytes (début XIXe) utilisables pour les célébrations actuelles,quatre chandeliers en laiton,à pied rond (vers 1700),six chandeliers en laiton,à têtes d'ange (deux du XVIIe,quatre des XVII-XVIIIe),des vases en porcelaine (XIXe),une série de pièces d'orfèvrerie (ostensoir,deux calices,un ciboire,une ampoule aux saintes huiles,un reliquaire de saint André).Aussi deux précieux bénitiers en fonte sur trois pieds posant sur des socles cylindriques en pierre.

D. CIMETIERE

L'église a heureusement conservé un cadre remarquable,le cimetière avec son entrée cantonnée de piliers sculptés et précédée d'un grand escalier,ses murs avec couvre-mur en pierre,épousant avec souplesse,le mouvement du sol. Dans cet enclos négligé depuis sa désaffectation,on rencontre des pierres tombales du XVIIe au XIXe et la croix même du cimetière,du côté du presbytère dont le Christ a disparu.Il importe au plus haut point de conserver cette zone de paix autour de l'église.Elle fait partie de ce qui caractérise le village et lui donne son attrait.L'aménagement de l'ancien cimetière

.../..

visite du 13 novembre 1967.

demande à être réalisé avec circonspection, avec toute la discrétion voulue. Il faut notamment conserver les croix des divers types, réparties dans des espaces verts, plantés de quelques arbustes très vivaces, des arbres plus importants étant heureusement déjà replantés sur la grand'place.

E. CLASSEMENT

1. Il est incontestable que l'église ainsi que les murs du cimetière et le perron d'entrée devraient être classés comme monument, formant un tout cohérent. Ce classement ne peut qu'être bénéfique puisque pour toutes les grosses réparations, il donnerait droit à des subsides de l'ordre de 80% (60% état et 20% province). La procédure de ce classement prendra un temps assez long. Certains travaux comme l'aménagement du choeur ne seront pas subsidiés; il faudrait prévoir de toute façon un plan de travail réparti sur plusieurs années comprenant en premier lieu l'aménagement du choeur, ensuite le reste suivant l'urgence des besoins. Cette façon de faire étalerait les dépenses.

2. Un autre classement serait souhaitable, celui comme site, de l'ensemble formé par l'église, le cimetière, le presbytère et le périmètre des maisons de la place. Mais il est certain que ce classement qui entraînerait des servitudes sans apporter de subsides, demanderait de la part des habitants, une prise de conscience personnelle de la valeur du bien commun que représente cet ensemble. Le classement ne devrait pas d'ailleurs empêcher l'adaptation des immeubles à la vie actuelle, notamment l'agrandissement de certaines baies, mais conserver tout d'abord le jeu des volumes bâtis et leur succession dans le site, les matériaux et les enduits des façades, certaines baies et surtout des portes que ce serait un crime vis-à-vis du village et de la région, de faire disparaître. Les habitants sont-ils capables de cette discipline en vue du bien commun?

Voir plan en annexe.

Namur, 19 novembre 1967.

A. LANOTTE,
secr. de la C.D.A.S.

A Monsieur l'abbé J. SCHLEICH,
Curé de GEROUVILLE,
à l'intention du conseil de fabrique;

A Messieurs les Bourgmestre et Membres
du conseil communal de GEROUVILLE;

A Monsieur GUILLAUME, architecte principal
du LUXEMBOURG, à ARLON, pour information;

A Monsieur le Doyen de VIRTON,
pour information.